

# Bachelier en chimie orientation environnement

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| 3B MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL                              |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | TEHE3B07ENV   | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 3B  | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire  | 30 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Christine DHAEYER</b> (christine.dhaeyer@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                           |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement concerne le cours de Management Environnemental.

Elle fait partie du cursus du bloc 3 des études de bachelier en chimie, finalité Environnement

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

#### Compétence E 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

- E 5.1 Utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
- E 5.2 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales

#### Compétence E 7 **Appréhender les problématiques environnementales**

- E 7.1 Identifier les mécanismes des écosystèmes et l'impact des activités humaines
- E 7.2 Participer à la recherche de solution permettant de réduire les nuisances
- E 7.4 Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de management environnemental

#### Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**

- A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, après la compréhension, la maîtrise et la mobilisation de connaissances et de concepts développés, l'étudiant(e) sera capable de :

- mettre en place des étapes du système de management environnemental dans une entreprise,

- développer des capacités de raisonnement scientifique rigoureux ;
- justifier la pertinence du choix des éléments de sa réponse ;
- défendre son point de vue ;
- argumenter, afin de convaincre l'examineur

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHE3B07ENVA Management environnemental

30 h / 2 C

### **Contenu**

- Définition du management environnemental : les outils, les objectifs, les acteurs
- Les systèmes de management environnemental : principes, réalisation, préparation, planification, mise en œuvre, vérification, amélioration.
- L'audit environnemental
- ISO 14000 : explication des normes de cette série
- EMAS
- Etude de cas

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral et illustration de la théorie par des exemples industriels actuels.

Assister à la présentation d'un rapport environnemental d'une industrie ou à une réunion dans le cadre d'une étude d'incidences.

Travaux personnels

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Néant

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabi

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Réalisation d'une étude qui débouche sur un travail écrit se déroulant dans le cadre des séances de cours et présentation orale.

Le travail consiste à :

- décrire le procédé de fabrication d'un produit, son environnement (géographique, concurrence, ...) et son cycle de vie
- développer la mise en place de la gestion environnementale d'une entreprise pour développer ce produit.

En cas de seconde session, les notes relatives aux travaux et l'évaluation continue sont reportées de janvier à septembre.

### **Pondérations**

|  | Q1 | Q2 | Q3 |
|--|----|----|----|
|  |    |    |    |

|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| production journalière | Evc + Trv | 100 |           |   | Evc + Trv | 100 |
| Période d'évaluation   |           |     |           |   |           |     |

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

### **Dispositions complémentaires**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

"En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les Autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel. Si la situation sanitaire l'exige, l'évaluation orale en mode distanciel sera envisagée. »

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).